



## COMMUNE D'ESQUAY NOTRE DAME (CALVADOS)

\* \* \* \*

Séance du 25 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur **Gobé** Alain, Maire.

**Etaient présents** : M. **Gobé** Alain, Mme **Gony** Karine, Mme **Philippe** Christine, M. **Dumaine** Michel, M. **Hébert** Benoit (arrivé à 19h10), Mme **Riou** Stéphanie, M. **Richard** Thierry, M. **Charuel** Vincent (arrivé à 19h20), Mme **Géhan** Valérie, M. **Osmont** Gilles, Mme **Dufour** Cyrielle, M. **Wetterwald** Philippe, Mme **Perrotte** Annie, Mme **Peyrol** Delphine.

**Absent excusé** : M. **Jacquin** Laurent donne pouvoir à Mme **Dufour** Cyrielle

Mme **Peyrol** a pris ses fonctions de conseillère municipale. Elle pourra intégrer une ou des commissions de son choix dans les prochaines semaines.

Mme **Dufour** Cyrielle a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 11 mars 2019 a été approuvé à l'unanimité.

**Réf : 2019 - 012**

**Objet de la délibération : Adaptation des statuts du SDEC ENERGIE :**

M. le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale nécessite l'adaptation des statuts du SDEC ÉNERGIE dont la commune est adhérente.

Ainsi, lors de son assemblée du 28 février 2019, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adaptation de ses statuts qui permet au SDEC l'exercice de cinq nouvelles compétences à la carte liées au cycle de l'eau (eau potable : production et distribution, assainissement : collectif et non collectif et eaux pluviales urbaines).

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer sur cette proposition.

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE.

Arrivée de M. **Hébert** Benoit à 19h10.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du SDEC ÉNERGIE.*

Votants : 14  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire ---  
Réception par le Préfet :

**Réf : 2019 - 013**

**Objet de la délibération : Vote du budget communal 2019 :**

M. Osmont prend la parole et présente le budget aux membres présents. Celui-ci a été présenté à Mme Gaillard-Préti, trésorière, et n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière.

Arrivée de M. Charuel Vincent à 19h20.

***En recettes de fonctionnement :***

- 002 excédent antérieur reporté =	60 744 euros
- 013 Atténuation de charges =	10 000 euros
- 70 Produits des services =	92 400 euros
- 73 Impôts et taxes =	433 450 euros
- 74 Dotations, subventions =	274 436 euros
- 75 Autres produits de gestion =	13 000 euros
- 76 Produits financiers =	5 euros
<b>TOTAL = 884 035 euros</b>	

***En dépenses de fonctionnement :***

- 011 Charges à caractère général	248 164 euros
- 012 Charges du personnel	292 240 euros
- 022 Dépenses imprévues	10 000 euros
- 023 Virement à la section d'investis.	149 000 euros
- 65 Autres charges de gestion	123 321 euros
- 66 Frais financiers	40 000 euros
- 73 Impôts et taxes	21 310 euros
<b>TOTAL = 884 035 euros</b>	

***En recettes d'investissement :***

- 021 Virement de la section de fonct.	149 000 euros
- 10 Dotations	149 849 euros
- 13 Subventions d'investissement	15 600 euros
<b>TOTAL = 314 449 euros</b>	

***En dépenses d'investissement :***

- 001 Report an dernier	122 849 euros
- 020 Dépenses imprévues	9 000 euros
- 16 Emprunts et dettes (rembt capital)	116 600 euros
- 20 Immobilisations incorporelles	9 000 euros
- 21 Immobilisations corporelles	57 000 euros
<b>TOTAL = 314 449 euros</b>	

Le budget est donc équilibré en fonctionnement à la somme de 884 035 euros et en investissement à la somme de 314 449 euros.

*A l'unanimité, les membres présents approuvent le budget.*

*Votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstentions : 0*

Accusé certifié exécutoire – Réception par le Préfet :
---

\* \* \* \*

### **Rapport des commissions :**

#### ***Commission communication :***

- 29 mars : un pot sera offert sur le marché du vendredi soir à l'occasion de la venue d'un nouveau crêpier
- 17 avril à 18h30 : réunion de préparation de la fête de la musique
- 28 avril : chasse aux œufs au stade pour les enfants de 3 à 10 ans (gratuit) – sur inscription

#### ***Transports scolaires :***

- M. Hébert a participé à une réunion des transports scolaires. Une participation de 3 720 euros (93 collégiens) sera demandée à la commune pour le transport des enfants vers le collège, ce qui correspond à une participation de 40 euros par enfant.
- En 2018, la compétence des transports scolaires a été transférée au Conseil Régional. Afin d'harmoniser les tarifs des transports scolaires sur l'ensemble de la Région à la rentrée 2019, Le Conseil Régional propose de demander une participation 110 euros par enfant (au lieu de 86 euros actuellement) pour leur transport vers le collège.

#### ***Commission des finances :***

- M. Osmont informe le conseil que le budget (description des grands postes) sera mis en ligne sur le site internet de la mairie dans les prochaines semaines. Ces dispositions ont pour objectifs de permettre aux citoyens de bénéficier d'informations « claires et lisibles ».

\* \* \* \*

### **Questions diverses :**

Mme **Dufour** Cyrielle : S'interroge sur l'origine d'un flyer « apéro concert » : il est important en terme de communication de savoir qui organise.

M. **Gobé** Alain : A l'école, une pétition pour la réouverture du petit portail (avec chemin d'accès vers entrée unique de l'école) a été signée par 49 personnes ce qui représente à peu près un tiers des familles. Les travaux sont prévus au budget 2019. Mme **Perrotte** : les parents vont stationner dans l'impasse du Dorset ce qui va créer de nouveau des problèmes. M. **Gobé** : il va falloir matérialiser des places de stationnement.

M. **Hébert** : Quelle est l'efficacité des bordures qui ont été mises rue du Lavoir pour éviter le stationnement des voitures ? M. **Gobé** : C'est efficace mais les voitures se stationnent plus bas ce qui est toujours aussi dangereux pour les enfants, faut-il rajouter des bordures jusqu'au panneau stop ? La gendarmerie préconise de mettre une ligne jaune au sol sans quoi une verbalisation n'est pas possible.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00

*Le compte-rendu de cette séance a été régulièrement affiché le 27 mars 2019.*

Esquay Notre Dame, le 26 mars 2019

Le Maire, Alain Gobé

A circular official stamp of the commune of Esquay Notre-Dame is visible, partially obscured by a large, stylized handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'ESQUAY NOTRE-DAME' at the top and 'LE CALVAUDUS' at the bottom.